

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 16 décembre 2010 18h
MERS LES BAINS
Compte rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 6 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

1- Finances - décision modificative n°2/2010 – budget général

Considérant les crédits votés au budget primitif 2010,
Considérant les écritures d'ordre budgétaires relatives à l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses : chapitre 68/042 « Dotations aux amortissements » : 53 000€
Recettes : chapitre 28 « Amortissements des immobilisations » : 53 000€
Dépenses : chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : -53 000€
Recettes : chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » :- 53 000€
Dépenses : chapitre 739 « reversements et restitutions sur impôts » : 861€
Recettes : chapitre 731 « impôts locaux » : 861€

2- Finances - décision modificative n°2/2010 – budget annexe ZI

Considérant les crédits votés au budget primitif 2010,
Considérant les écritures d'ordre budgétaires relatives à l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses : chapitre 68/042 « Dotations aux amortissements » : 46 000€
Recettes : chapitre 28 « Amortissements des immobilisations » : 46 000€
Dépenses : chapitre 023 : - 46 000€
Recettes : chapitre 021 : - 46 000€

3- Développement Economique – convention financière 2010 – CCI Littoral Normand Picard – réseau Investir en Picardie Maritime

Par délibération 2007/04/12/08 du 12 avril 2007, le conseil communautaire a validé l'adhésion de la communauté de communes au réseau « Investir en Picardie Maritime ».
Cette adhésion a été renouvelée en 2008 et 2009.

Il est rappelé que l'objectif de l'opération consiste à promouvoir l'implantation d'entreprises nouvelles en organisant la promotion de la Picardie Maritime, en coordonnant les actions de prospections et en créant une plate forme d'accueil des investisseurs à l'échelle du périmètre territorial.

Considérant le budget prévisionnel IPM 2010 d'un montant de 262 500€ financé par l'Etat (FNADT) pour 70 000€, le Conseil Régional de Picardie (FRAPP) pour 71 250€, le Pays des Trois Vallées pour 61 350€, les partenaires hors Pays des Trois Vallées soit la communauté de communes Bresle Maritime pour 4000€ et la communauté de communes de Blangy/Bresle pour 1000€ et 54 900€ à charge de la CCI Littoral Normand Picard (porteur et maître d'ouvrage de l'opération),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide l'adhésion 2010 de la CCBM au réseau IPM et autorise Monsieur Le Président à signer la convention financière avec la CCI Littoral Normand Picard.

4- Développement Economique – avenant n°1 : projet de bail emphytéotique avec NGE – centrale solaire ZAC phase 3 Ponts et Marais

Par délibération du 22 septembre 2009, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le parc d'activités de Gros-Jacques – ZAC phase 3 – sur le territoire de la commune de Ponts et Marais et a autorisé Monsieur Le Président à signer une promesse synallagmatique de bail emphytéotique sous conditions suspensives et d'une convention de mise à disposition des terrains.

Mr Alain BRIERE informe que la commission des sites doit se tenir au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de février 2011 pour la révision du PLU de Ponts et Marais avec intégration du projet de centrale photovoltaïque sur la ZAC de Gros Jacques.

Considérant la nécessité de procéder à des modifications concernant cette promesse de bail,
Considérant notamment :

que le projet n'entre plus dans le cadre de l'appel d'offres national,
que la puissance de la centrale est portée de 5MW à 12MW,
que l'emprise des terrains nécessaires est portée à environ 20 hectares,
que le calendrier de réalisation et de mise à disposition des terrains est de ce fait modifié,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer un avenant n°1 à la promesse de bail avec la société NGE.

5- Maîtrise foncière ZAC – Prorogation 2011 – convention SAFER de Picardie

Par délibération du 17 décembre 2009, le conseil communautaire a prorogé d'un an la convention passée avec la SAFER de Picardie pour la constitution de réserves foncières dans le cadre de la création de la zone d'activités de Gros-Jacques sur le territoire des communes de Saint-Quentin-Lamotte, Oust-Marest et Ponts et Marais.

Dans la partie « effet du contrat-durée », il était stipulé que la convention était établie pour une durée d'un an et qu'elle pourrait être prorogée d'un commun accord pour une durée devant permettre de solder et d'apurer les comptes financiers et les opérations en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer une convention de prorogation d'une durée d'un an à compter du 17.09.2010 pour poursuivre les opérations de maîtrise foncière de la ZAC.

6- OM - Déchetterie de Beauchamps : demande de subvention auprès des partenaires financiers

Le conseil communautaire du 17 juin 2010 a :

- autorisé Monsieur le Président à déposer un permis de construire de la déchetterie de Beauchamps,
- approuvé le DCE concernant le projet de déchetterie de Beauchamps,
- autorisé Monsieur le Président à lancer un marché à procédure adaptée pour cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers pour mener à bien cette opération (Conseils Généraux, Agence de l'Eau, ADEME...) et à inscrire les crédits correspondant au budget de l'année.

7- OM - Approbation du programme local de prévention des déchets

Le 29 juin 2009, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un programme local de prévention des déchets.

Mr Lucien FOSSE présente en détail le programme local de prévention des déchets remis à l'ensemble des délégués communautaires, et se déclinant en 6 étapes :

- **Etape 1 – Identifier un élu et un technicien**
- **Etape 2 – Réaliser un diagnostic initial simplifié du territoire**
 - Réaliser un bilan de la production de déchets (quantités, évolution,...)
 - Définir des gisements d'évitement de déchets prioritaires et les principales cibles correspondantes
 - Identifier les principaux acteurs relais locaux permettant de relayer les actions
- **Etape 3 – Définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs**
- **Etape 4 – Définir, programmer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation** spécifiques dans la durée
 - Communiquer régulièrement sur le programme local
 - Communiquer régulièrement sur les gestes et actions concourant à la prévention
- **Etape 5 – Définir et programmer au moins 2 actions de prévention, récurrentes, démonstratives et de terrain**
- **Etape 6 – Mener un bilan des actions menées**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de valider le programme local de prévention détaillé et opérationnel conforme au contenu minimal défini par le Département de Seine Maritime et de démarrer une partie des actions au cours de l'année 2011 et la totalité des actions au cours des 2 prochaines années.

8- OM - Conventions avec les communes pour le ramassage des déchets verts, encombrants et ferrailles

Dans le cadre de la compétence « déchets », la communauté de communes doit signer des conventions avec ses communes membres afin de conserver le même niveau de services publics offerts aux habitants de chaque commune notamment en ce qui concerne les collectes de déchets verts, encombrants et ferrailles en porte à porte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer toutes ces conventions avec les communes membres.

9- OM - Convention avec le SIVOM de Gamaches

Dans le cadre de la compétence « déchets », le Conseil Communautaire a autorisé par délibération du 17 décembre 2009, la signature d'une convention avec le SIVOM de

Gamaches pour réaliser les prestations de traitement des déchets verts et encombrants des communes de Buigny-Les-Gamaches, Dargnies, Embreville, Gamaches et Longroy par le biais du CET de Gamaches dans l'attente de l'ouverture de la déchetterie de Beauchamps.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec le SIVOM de Gamaches.

10- OM - Attribution marché adapté – collecte déchets verts, encombrants et ferrailles

Une procédure adaptée pour un marché public de prestations de services pour exécuter la collecte et l'évacuation des déchets ménagers : déchets verts, encombrants et ferrailles a été lancée le 5 octobre 2010.

Trois entreprises ont répondu à la consultation.

Mr Lucien FOSSE précise que ce marché concerne les communes suivantes :

- Beauchamps – déchets verts et encombrants (benne)
- Bouvaincourt - déchets verts et encombrants (benne)
- Incheville - déchets verts et encombrants (benne)
- Longroy – déchets verts (benne) – encombrants (porte à porte)
- Mers Les Bains – déchets verts et encombrants (porte à porte)
- Millebosc – encombrants (porte à porte)

Mr Lucien FOSSE rappelle que ce marché sera revu avec l'ouverture de la 3^{ème} déchetterie à Beauchamps.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer un marché avec l'entreprise DECLERCQ, offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution suivants : valeur technique : 60%, prix : 40%, pour un montant de 76 881 € HT et pour une durée d'un an.

11- OM - Attribution marché adapté rachat papier

Une procédure adaptée a été lancée le 8 octobre 2010 pour un marché public de reprise des collectes sélectives « papiers recyclables des ménages » sorte 1.11. (685 tonnes en 2009).

Cinq entreprises ont répondu à la consultation.

Mr Lucien FOSSE indique que les résultats du tri au niveau de la CCBM sont satisfaisants. Le pourcentage de refus peut être évalué à 11 % pour la CCBM alors que la moyenne nationale est de 17%.

Le soutien d'ECO-EMBALLAGES en fonction des tonnages triés a évolué comme suit :
2005 : 63 000 €, 2006 : 75 000 €, 2007 : 111 000 €, 2008 : 63 000 € et 2009 : 150 000 € auquel il convient d'ajouter 10 000 € pour l'ambassadeur de tri et 1551 € au titre de la communication.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer un marché avec l'entreprise UPM Kymmene, offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution suivants : prix : 60 %, valeur technique : 40%, pour un prix plancher de rachat de 60 € HT/tonne accompagné d'une aide à la communication de 1 € HT/tonne et pour une durée de six ans.

12- OM – Autorisation signature des conventions avec les pharmaciens et du contrat avec le prestataire pour les DASRI

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la CCBM a mis en place un service de collecte et de traitement des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) à destination des patients en automédication.

Mr Lucien FOSSE indique que cette collecte concerne 400 Kilos de déchets pour un coût annuel 2010 d'environ 4200 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de renouveler les conventions avec les 15 pharmacies et de reconduire le contrat avec le prestataire actuel.

13- OM - Renouvellement conventions moyens humains et matériels avec la ville du Tréport

Une convention de mise à disposition de moyens humains et matériels avec la ville du Tréport a été autorisée par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2004.

Cette convention permet à la Communauté de Communes d'utiliser les infrastructures et les moyens des services techniques de la commune moyennant une participation financière.

Le coût de mise à disposition de moyens sont intégrés dans le coût total du service déchets ménagers servant à calculer le produit global attendu afférent à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer une nouvelle convention avec la ville du Tréport.

14- Tourisme – Promotion 2011 – autorisation engagement dépenses 2011 sur base BP 2010

La promotion 2011 se préparant au cours du dernier trimestre 2010 (réalisation des guides – insertions publicitaires) et au cours du premier trimestre 2011 (salons touristiques – brochures – insertions publicitaires), et donc par conséquent avant le vote du budget 2011 (mars – avril), une délibération est proposée au vote du conseil communautaire afin de pouvoir engager les dépenses de promotion, d'entretien des chemins de randonnées, de solliciter les financements complémentaires dès que cela est possible et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des éléments nécessaires (ex : conventions de partenariat sur les salons).

Mr Emmanuel MAQUET rappelle le bon fonctionnement des commissions tripartites avec les techniciens du tourisme ainsi que les offices de tourisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise l'engagement des dépenses dans la limite du budget promotion 2010 jusqu'au vote du budget 2011.

15- Tourisme – Demande d'inscription des Itinéraires de Randonnée au PDESI -Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

Le département de Seine-Maritime met en place un Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

Il est proposé au conseil communautaire d'inscrire les boucles de randonnée du territoire seinomarin de la communauté de communes au PDESI (le chemin vert du Petit Caux étant inscrit au PDESI par la communauté de communes Yères et Plateaux pour l'ensemble des collectivités propriétaires de ce chemin).

L'objectif est d'inscrire les sentiers de randonnée dont l'intérêt peut être sportif, touristique et/ou environnemental. La communauté de communes projette ensuite de valoriser ces sentiers.

Mr Emmanuel MAQUET indique que les prévisions de subvention en provenance des conseils généraux 80 et 76 seront sensiblement équivalentes en 2011 par rapport à 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- autorise Mr le Président à effectuer auprès du département de Seine Maritime, une demande d'inscription au PDESI :

des boucles de randonnée 7 à 12 pour la partie du territoire seino-marine de la communauté de communes Bresle maritime

et le chemin des étangs pour sa partie normande

- autorise Mr le Président à signer tous les documents nécessaires

16- Equipements Communautaires – maison d'habitation aérodrome – autorisation bail d'habitation avec M Stéphane BUEE

La maison de l'aérodrome est en cours de rénovation par les services techniques de la Communauté de Communes dans le cadre du projet porté par Monsieur Stéphane BUEE relatif notamment à l'exercice d'une activité de gardiennage de chiens.

Un service fourrière pour les communes demandeuses de la Communauté de Communes devrait être exercé par Monsieur S. BUEE.

Un modèle de convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux, après avoir reçu un avis favorable des services de la Sous-préfecture de Dieppe, a été remis aux 21 communes de la Communauté de Communes pour délibération.

La convention devra être signée par chaque commune de la CCBM désirant disposer de ce service fourrière. La convention ne fera pas l'objet d'une contrepartie financière de la commune bénéficiaire du service.

Dans ce cadre, la maison de l'aérodrome doit faire l'objet d'un bail d'habitation.

Mr Alain BRIERE informe que des retards sont prévisibles dans ce dossier et qu'ils sont consécutifs à l'obligation de dépôt d'un permis de construire pour cette opération.

Une solution transitoire est donc en cours de réflexion avec les prestataires de services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer un bail d'habitation d'une durée de 9 ans pour la maison de l'aérodrome avec Monsieur Stéphane BUEE.

17- Enfance et Jeunesse – ALSH 2010 : autorisation conventions moyens humains et matériels avec les communes membres

Tableau ci après : colonne frais engagés »

Communes	Périodes	Nbre epts/périodes	total présences	px jour epts	fond de concours	Frais engagés	A régler
AULT :	Printemps	7X11 jours = 77					
	Été	39X26JS=1014					
	Automne	12X9JS=108	1199	5,10 €	6 115 €	11023,62 €	-4908,72 €
ALLENAY :	Printemps	2X11 jours = 22					
	Été	5X26JS= 130					
	Automne	3X9JS= 27	179	5,10 €	913 €	0,00 €	912,90 €
FRIAUCOURT:	Printemps	8X11 jours = 88					
	Été	32X26JS= 832					
	Automne	21X9JS= 189	1109	5,10 €	5 656 €	2 651,94 €	3 003,96 €
ST QUENTIN	Printemps	8X11 jours = 88					
	Été	35X26JS= 910					
	Automne	9X9JS= 81	1079	5,10 €	5 503 €	2 406,77 €	3 096,13 €
WOIGNARUE	Printemps	6X11 jours = 66					
	Été	22X26JS= 572					
	Automne	9X9JS= 81	719	5,10 €	3 667 €	303,75 €	3 363,15 €
DARGNIES	Printemps	16X11 jours = 176					
	Été	61X26JS= 1586					
	Automne	20X9JS= 180	1942	5,10 €	9 904 €	2 160,68 €	7 743,52 €
EMBREVILLE	Printemps	13X11 jours = 143					
	Été	35X26JS= 910					
	Automne	5X9JS= 45	1098	5,10 €	5 600 €	1 115,32 €	4 484,48 €
BUIGNY	Printemps	12X11 jours = 132					
	Été	22X26JS= 572					
	Automne	1X9JS= 9	713	5,10 €	3 636 €	359,70 €	3 276,60 €
GAMACHES	Printemps						
	Été						
	Automne	12X9JS= 108	108	5,10 €	551 €	688,54 €	-137,74 €
BEAUCHAMPS	Printemps	15X11 jours = 165					
	Été	45X26JS= 1170					
	Automne	15X9JS= 135	1470	5,10 €	7 497 €	360,83 €	7 136,17 €
INCHEVILLE	Printemps	18X11 jours =					

		198					
	Été	33X26JS= 858					
	Automne	8X9JS= 72	1128	5,10 €	5 753 €	300,00 €	5 452,80 €
BOUVAINCOURT	Printemps	9X11 jours = 99					
	Été	31X26JS= 806					
	Automne	11X9JS= 99	1004	5,10 €	5 120 €	0,00 €	5 120,40 €
PONTS ET MARAIS	Printemps	1X11 jours = 11					
	Été	6X26JS= 156					
	Automne	X9JS=	167	5,10 €	852 €	0,00 €	851,70 €
OUST MARAIS	Printemps	5X11 jours = 55					
	Été	21X26JS= 546					
	Automne	6X9JS= 54	655	5,10 €	3 341 €	2 915,07 €	425,43 €

Par délibération du 18 février 2010, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer des conventions de mises à disposition concernant les locaux, le matériel des communes, le personnel des communes des 3 secteurs.

Mr Guy DEPOILLY informe qu'une réflexion est menée pour simplifier le fonctionnement du service et propose que les bâtiments soient mis à disposition gratuitement en 2011 pour les communes pour le fonctionnement des ALSH.

Conformément aux états de frais reçus en provenance des communes de ces 3 secteurs, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le remboursement de ces frais prévus au budget primitif 2010 à la fonction 421 « Enfance et Jeunesse A.L.S.H ».

18- Enfance et Jeunesse – ALSH 2010 : autorisation perception des fonds de concours en provenance des communes membres bénéficiaires du service

Tableau ci-dessous : colonne « fonds de concours »

Communes	Périodes	Nbre éfts/périodes	total présences	px jour éfts	fond de concours	Frais engagés	A régler
AULT :	Printemps	7X11 jours = 77					
	Été	39X26JS=1014					
	Automne	12X9JS=108	1199	5,10 €	6 115 €	11023,62 €	-4908,72 €
ALLENAY :	Printemps	2X11 jours = 22					
	Été	5X26JS= 130					
	Automne	3X9JS= 27	179	5,10 €	913 €	0,00 €	912,90 €
FRIAUCOURT:	Printemps	8X11 jours = 88					
	Été	32X26JS= 832					
	Automne	21X9JS= 189	1109	5,10 €	5 656 €	2 651,94 €	3 003,96 €
ST QUENTIN	Printemps	8X11 jours = 88					

	Été	35X26JS= 910					
	Automne	9X9JS= 81	1079	5,10 €	5 503 €	2 406,77 €	3 096,13 €
WOIGNARUE	Printemps	6X11 jours = 66					
	Été	22X26JS= 572					
	Automne	9X9JS= 81	719	5,10 €	3 667 €	303,75 €	3 363,15 €
DARGNIES	Printemps	16X11 jours = 176					
	Été	61X26JS= 1586					
	Automne	20X9JS= 180	1942	5,10 €	9 904 €	2 160,68 €	7 743,52 €
EMBREVILLE	Printemps	13X11 jours = 143					
	Été	35X26JS= 910					
	Automne	5X9JS= 45	1098	5,10 €	5 600 €	1 115,32 €	4 484,48 €
BUIGNY	Printemps	12X11 jours = 132					
	Été	22X26JS= 572					
	Automne	1X9JS= 9	713	5,10 €	3 636 €	359,70 €	3 276,60 €
GAMACHES	Printemps						
	Été						
	Automne	12X9JS= 108	108	5,10 €	551 €	688,54 €	-137,74 €
BEAUCHAMPS	Printemps	15X11 jours = 165					
	Été	45X26JS= 1170					
	Automne	15X9JS= 135	1470	5,10 €	7 497 €	360,83 €	7 136,17 €
INCHEVILLE	Printemps	18X11 jours = 198					
	Été	33X26JS= 858					
	Automne	8X9JS= 72	1128	5,10 €	5 753 €	300,00 €	5 452,80 €
BOUVAINCOURT	Printemps	9X11 jours = 99					
	Été	31X26JS= 806					
	Automne	11X9JS= 99	1004	5,10 €	5 120 €	0,00 €	5 120,40 €
PONTS MARAIS ET	Printemps	1X11 jours = 11					
	Été	6X26JS= 156					
	Automne	X9JS= =	167	5,10 €	852 €	0,00 €	851,70 €
OUST MARAIS	Printemps	5X11 jours = 55					
	Été	21X26JS= 546					
	Automne	6X9JS= 54	655	5,10 €	3 341 €	2 915,07 €	425,43 €

Par arrêté préfectoral du 9 mars 2009, la communauté de communes a été autorisée à étendre ses compétences dans le domaine de la « Petite Enfance-Enfance et Jeunesse » au « Développement et gestion de places d'accueils de loisirs (hors périscolaires) nouvellement

créées sur le territoire de la communauté de communes ».

Considérant l'article L5214-16 V du CGCT autorisant la pratique des fonds de concours à titre exceptionnel,

Considérant l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant l'article précité et prévoyant « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres »,

Considérant l'accord des communes souhaitant verser à la communauté de communes un fonds de concours participant au financement des équipements nécessaires à l'exercice du service A.L.S.H,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'attribution des fonds de concours à la communauté de communes en provenance des différentes communes.

Les sommes seront imputées à l'article 6573 « subventions de fonctionnement aux organismes publics » dans la comptabilité de la commune versante et à l'article 747 « participations » dans celle de la CCBM en qualité de bénéficiaire.

19- Enfance et Jeunesse – ALSH 2010 : autorisation remboursement droits aux familles

Le règlement intérieur des ALSH prévoit que les familles qui présentent un certificat médical pour les journées d'absences de leurs enfants se verront remboursées des sommes versées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le remboursement suivant :

Mme WIDCOQ Catherine pour les absences de ses 2 filles Mazilda et Angéline absente pour un total de 43,20€.

20- Insertion PLIE 80 : validation plan de financement prévisionnel 2011-2013

Par arrêté inter préfectoral du 3 mai 2010, la communauté de communes a été autorisée à étendre ses compétences à l'action sociale avec des actions en faveur des jeunes via les Missions Locales d'Insertion de DIEPPE et d'ABBEVILLE et du PLIE de la Picardie Maritime.

Par délibération du 17 juin 2010, le conseil communautaire a autorisé l'adhésion de la communauté de communes à la Mission Locale de Picardie Maritime et celle de DIEPPE ainsi qu'au service d'animation et de gestion du PLIE de Picardie Maritime.

Lors du comité de pilotage du PLIE en date du 10 novembre 2010, les signataires du PLIE (Europe via le FSE, l'Etat et le CG80) ont validé sa poursuite sur la période 2011-2013.

Il est demandé à la communauté de communes de signer des lettres d'intention de cofinancement d'un montant de 12 864,80€ (coût de 0,80€ par habitant inchangé sur la période) pour les années 2011-2012 et 2013 afin d'acter notre adhésion au PLIE de la Picardie Maritime sous réserve du vote des budgets concernés.

En effet, cette attestation est indispensable pour acter notre engagement auprès de la cellule FSE de la DIRECCTE et pour les demandes de subventions globales du PLIE de la Picardie Maritime.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le

Président à signer ces trois lettres d'intention de cofinancement au PLIE.

21- Projet de plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles des Bas-Champs du sud de la baie de Somme : demande d'avis.

Par lettre du 18 novembre 2010, Monsieur Le Préfet de Picardie, Préfet de la Somme fait parvenir à la communauté de communes le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles des bas-champs du sud de la baie de Somme.

Il concerne les 7 communes suivantes : Ault, Brutelles, Cayeux sur mer, Lanchères, Pendé, Sant-Valery sur Somme et Woignarue.

Conformément à l'article 7 du décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, il est demandé de faire connaître l'avis de la communauté de communes sur les dispositions de ce projet relatives aux communes précitées dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande fixée au 25.11.2010.

Au-delà de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Communautaire décide de prendre une décision de principe portant sur un alignement par rapport aux décisions prises par les communes concernées en l'occurrence Ault et Woignarue.

Mr Emmanuel MAQUET intervient en indiquant que de lourds travaux ont été engagés pour la protection du littoral et qu'il convient d'en tenir compte dans l'élaboration du plan pour ne pas pénaliser le développement économique et touristique des communes concernées.

Il rappelle la date butoir du 25 janvier 2011 pour fournir un avis à la préfecture.

22- Personnel – autorisation avenant n°1 CDI agent filière administrative

En application des dispositions de l'article 3, alinéa 5 et 8 de la loi du 26.01.1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Par délibération du 29 octobre 2009, le conseil communautaire a autorisé la contractualisation d'un CDI pour un emploi à temps complet, à compter du 1 janvier 2010, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, filière administrative – catégorie A et pour assurer les fonctions d'agent de développement « animation Pays ».

Considérant les nouvelles missions proposées à l'agent, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer un avenant n°1 à ce contrat à durée indéterminée à compter du 1 janvier 2011.

23- Personnel – autorisation CDD agent filière technique

En application des dispositions de l'article 3, alinéa 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins d'accompagnement technique de la commission « compétences nouvelles », après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer un contrat d'une durée d'un an à compter du 7 janvier 2011, à temps complet et correspondant au cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux, filière technique – catégorie B.

24- Personnel – modification du contrat de l'agent technique – entretien des locaux

En application des dispositions de l'article 3, alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Considérant l'augmentation des surfaces de nettoyage des bureaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à modifier la durée de travail de l'agent chargé de l'entretien en ajoutant deux heures de service hebdomadaire à compter du 1 janvier 2011 soit 16 heures par semaine.

25- Personnel – Renouvellement de la convention avec la ville du Tréport pour la mise à disposition de l'agent chargé de la maintenance informatique

En application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant le besoin pour la communauté de communes d'assurer l'entretien et le dépannage de son réseau informatique, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer avec la ville du Tréport une convention pour la mise à disposition d'un agent de cette ville pour assurer les prestations susvisées de dépannage et d'entretien du système informatique de la communauté de communes.

La convention serait établie pour une durée de 3 ans à compter du 5 octobre 2010.

La communauté de communes s'engagerait à rembourser à la ville du Tréport les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition de cet agent.

INFORMATIONS

- 1- Personnel – prévision d'une modification du tableau des effectifs avec la réussite au concours d'ingénieur d'un agent de la CCBM.
- 2- Finances- La meilleure proposition pour la souscription de 2 emprunts a été reçu par le CRCA Seine-Normandie.
Emprunt de 700 000 € pour le financement du BATRAM à un taux fixe de 3,08% sur 15 ans.
Emprunt de 500 000 € pour le financement des travaux ZAC Phase 2 à un taux fixe de 3.08% sur 15 ans.
- 3- PALME

Fin à 19h30

Signatures des délégués présents

N°	Nom / Prénom	Emargement
1	Mme GUERIEL Marie-Thèrese (Allenay)	
2	Mme SUEUR Marthe (Ault)	
3	M. PARIS Jean (Ault)	
4	M. RICHARD Patrick (Ault)	
5	M. BRIERE Alain (Beauchamps)	
6	M. VAUTIER Gérard (Beauchamps)	
7	M. BUIRET Hervé (Buigny Les Gamaches)	
8	M. BARDOUX Claude (Bouvaincourt sur Bresle)	
9	M. POYEN Roger (Bouvaincourt Sur Bresle)	
10	Mme DAUMUR Lysiane (Dargnies)	
11	M. LOISEAU Dominique (Dargnies)	
12	M. CAVE Daniel (Embreville)	
13	Mme SUEUR Marianne (Embreville)	
14	M. FOSSE Lucien (Etalondes)	
15	M. FOSSÉ Gérard (Etalondes)	
16	Mme GAOUYER Marie-Françoise (Eu)	

17	Mme BRIFFARD Claudine (Eu)	
18	M. LENGLET Philippe (Eu)	
19	Mme COINTREL – CAREL Françoise (Eu)	
20	Mme ROBILLARD Dorothée (Eu)	
21	M. LEVESQUE Romuald (Eu)	
22	M. DIEPPOIS Bastien (Eu)	
23	M. BARBIER Michel (Eu)	
24	M. GREBOVAL Alain (Eu)	
25	M. FACQUE Eddie (Flocques)	
26	M. GROUT Jean-Claude (Flocques)	
27	M. DEPOILLY Guy (Friaucourt)	
28	Mme POULIE Fabienne (Friaucourt)	
29	Mr PECQUERY Jacques (Gamaches)	
30	Mr LENNE Patrick (Gamaches)	
31	Mr RENOUX André (Gamaches)	
32	Mr CHADELAUX Christian (Gamaches)	
33	M. MARCHETTI José (Incheville)	

34	M. BEURAIN Jules (Incheville)	
35	M. LONGUENT Alain (Le Tréport)	
36	M. JACQUES Laurent (Le Tréport)	
37	M. BOULENGER Régis (Le Tréport)	
38	M. VERMEERSCH Philippe (Le Tréport)	
39	M. LOUVEL Jean- Jacques (Le Tréport)	
40	M. BILON Michel (Le Tréport)	
41	M. POUSSIER Philippe (Le Tréport)	
42	M. TROLEY Jean-Pierre (Longroy)	
43	M. BRECQUEVILLE Marc (Longroy)	
44	M. MAQUET Emmanuel (Mers-Les-Bains)	
45	M. THOMIRE Christian (Mers-Les-Bains)	
46	Mme DOUILLET Régine (Mers-Les-Bains)	
47	M. ALLEGRAND Jean-Louis (Mers-Les-Bains)	
48	M. DELEPINE Michel (Mers-Les-Bains)	
49	M. MARIETTE Daniel (Millebosc)	
50	M. DAVERGNE Jean-Claude (Oust-Marest)	

51	M. ABSIL Jean-Claude (Oust-Marest)	
52	Mme BOVIN Marylise (Ponts Et Marais)	
53	M. ACEBES André (Ponts Et Marais)	
54	M. BOULENGER Reynald (St Quentin Lamotte)	
55	M. DIZAMBOURG Jacques (St Quentin Lamotte)	
56	M. HENOCQUE Alain (Woignarue)	
57	Mme DEVAUCHELLE Mauricette (Woignarue)	